

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE SAINT-BONNET-LE-FROID

ARRETE MUNICIPAL 2026-036
ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le Maire de Saint-Bonnet-le-Froid,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1

Vu le Code de la route

Vu le Code de la voirie routière

Vu la demande de l'Entreprise VIVAROISE de Travaux publics située à ZI de Marcerolles 07100 BOULIEU LES ANNONAY en date du 17 septembre 2026 pour des travaux de voirie à divers lieux du village.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public et de faciliter la réalisation des travaux dans les meilleures conditions.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : la circulation sera réglementée et pourra être interrompue selon la nécessité des travaux (route barrée lors de la réalisation des décaissements, enrobés avec mise en place d'une déviation) et le stationnement sera interdit sur l'emprise des chantiers du 22/09 au 23/10/2026 sur le chemin de Gachon, du Fanget, l'entrée piétonne du 8 place Jean Béal, montée chemin de Brard et chemin des boênes de la commune de Saint-Bonnet-Le-froid suite à des travaux de voirie.

ARTICLE 2 : Pendant la durée de la permission, le pétitionnaire sera en charge de mettre en place la signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – 8^{ème} partie - signalisation temporaire).

ARTICLE 3 : Le pétitionnaire prendra toutes les dispositions pour assurer la sécurité des usagers

ARTICLE 4 : La responsabilité du pétitionnaire pourra être engagée en cas de manquement à ses obligations, notamment pour défaut ou insuffisance de la signalisation du chantier

ARTICLE 5 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Clermont Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera notifié à la Brigade de Gendarmerie d'YSSINGEAUX et au pétitionnaire.

Fait à SAINT BONNET LE FROID

Le 18 septembre 2026

M. Jean-Pierre SANTY

Maire,

